CHARTE DE COMPORTEMENT JUNIORS DE L'ECOLE DE GOLF D'HOSSEGOR

A LIRE (ET A SIGNER) EN COMPAGNIE DE VOTRE ENFANT

En étant membre de l'école de golf d'Hossegor, je m'engage à :

- NE PAS ME MOQUER, RAILLER, BRIMER, HARCELER QUICONQUE,
- DIRE BONJOUR AUX GENS QUE JE CROISE AU CLUB,
- NE JAMAIS METTRE QUICONQUE EN DANGER,
- RESPECTER LES CONSIGNES DES COACHS,
- RETIRER MA CASQUETTE/VISIERE/BONNET DANS LES BATIMENTS,
- NE PAS UTILISER D'ÉCRANS DURANT LES ENTRAINEMENTS,
- NE JAMAIS PORTER ATTEINTE A L'IMAGE DU CLUB PAR MES COMPORTEMENTS,
- NE JAMAIS TRICHER SUR SES SCORES OU ENVERS LES REGLES DU JEU,
- RESPECTER LES VALEURS DU SPORT ENSEIGNÉES L'ECOLE DE GOLF D'HOSSEGOR.

En cas de non-respect de ces règles, les coachs peuvent prendre les mesures suivantes :

- 1re et 2e infraction : avertissement à l'enfant ;
- En cas de récidive : avertissement aux parents ;
- Nouvelle récidive : suspension d'une séance
- Récidive supplémentaire : exclusion de l'école de golf.

Les coachs et la Commission sportive peuvent adapter ou accélérer les sanctions selon la gravité des faits.

CHARTE DE L'ÉCOLE DE GOLF

Cette charte définit les relations entre les différents acteurs de l'École de Golf.
Par leurs signatures, elle engage l'Association, l'enfant et les parents, dans leurs droits et devoirs respectifs ci-après précisés pour l'année scolaire 2025 – 2026

Obligations de l'Association
Les enfants inscrits à l'École de Golf bénéficient :
- d'**une séance** d'enseignement hebdomadaire
- de **l'accès libre** aux installations (practice, putting green, stade d'approches)

- de la **licence** FFG
- de la **gratuité** des droits d'inscription aux compétitions de club (index < à 36)
- de **l'accès au parcours** sous certaines conditions (handicap minimum, autorisation du professeur....)

Obligations de l'élève
L'élève s'engage :
- à faire preuve d'**assiduité et de ponctualité** tout au long de l'année
- à avoir **un comportement respectueux** vis-à-vis des professeurs, des bénévoles, des autres enfants et des membres.
- à avoir **une tenue vestimentaire sportive et correcte** (port du polo du club obligatoire)
- à **signaler sa présence** auprès du professeur et à ne pas quitter le cours avant son terme
- à **respecter** les règles fondamentales de conduite, d'étiquette, de comportement au club comme en compétition à l'extérieur où il doit veiller à véhiculer une bonne image du Golf d'Hossegor
- à **respecter** le matériel prêté, les installations (parcours, practice, putting green ...)
- à **éteindre son téléphone** portable pendant toute la durée du cours
- à **accepter les sélections du club** pour participer aux compétitions par équipes
- à **prendre connaissance** des animations, compétitions et autres informations qui le concernent en lisant les mails envoyés par le club
- à **participer à la vie associative du Golf** en répondant présent au bénévolat demandé pour les évènements significatifs qui ponctuent la vie de notre Club.

Obligations des parents
Les parents s'engagent :
- à déposer leur enfant à l'École de Golf à l'heure prévue et à le récupérer dès la fin du cours, étant précisé que l'enfant est sous la responsabilité de l'Association uniquement pendant le ou les heures d'enseignement.
- à **veiller** à la ponctualité de leur enfant,
- à **prévenir le professeur** de toute absence ou de tout retard de leur enfant.
- à veiller à la bonne tenue vestimentaire de leur enfant (port du polo du Club obligatoire)
- à expliquer et faire adhérer leur enfant aux **objectifs de l'École de Golf**
- à assurer le dialogue entre le professeur, le responsable de l'École de Golf, les bénévoles et l'enfant pour faciliter son adaptation et ses progrès

En cas de manquements répétés aux règles ci-dessus, l'École de Golf se réserve le droit de suspendre ou de refuser de continuer la prise en charge d'un enfant

Signature du représentant légal : Signature de l'enfant :